

FICHE 1 PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Première demande

Libellé du CQP : SPA Praticien(ne)

Code(s) NSF : 336t soins esthétiques du corps
336w commercialisation

Commission paritaire nationale de l'emploi de référence : CPNE-FP de la branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie

N° et libellé de la ou des CCN de référence : IDCC 3032 - Convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie du 24 juin 2011 (Brochure n°3123)

Autorité délivrant le CQP : FIEPPEC - Fédération des Ecoles Professionnelles de la Parfumerie, de l'Esthétique et de la Cosmétique

Date de transmission de la demande à l'autorité de saisine : 06/11/2017

Date de première délivrance du CQP : 04/2011

Renouvellement

Historique du CQP enregistré au RNCP

Libellé du CQP : SPA Praticien(ne)

Code(s) NSF : 336 Coiffure, esthétique et autres spécialistes de services aux personnes

N° et libellé de la ou des CCN de référence : IDCC 3032 - Convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie du 24 juin 2011 (Brochure n°3123)

Date du Journal Officiel : Arrêté du 5 avril 2012 publié au JO du 14 avril 2012.

N° du précédent dossier : 1957 Version 1

N° de la fiche RNCP : 14637

Demande actuelle

Nouveau libellé du CQP (si modification) :

Code(s) NSF :

Commission paritaire nationale de l'emploi de référence :

N° et libellé de la ou des CCN de référence :

Autorité délivrant le CQP :

Date de transmission de la demande à l'autorité de saisine :

Date de première délivrance du CQP :

Interlocuteur en charge du dossier

Madame

Nom : PARISET

Prénom : Laurence

Courriel : cpne-fp-esthetique@orange.fr

Fonction : Présidente de la CPNE-FP de la Branche Esthétique

Téléphone : 03 25 78 47 54 / Télécopie : Néant

Adresse postale : FIEPPEC – 1, rue Victorien Sardou – 10000 TROYES

Numéro de dossier attribué par la CNCP :

FICHE 2 IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ DÉLIVRANT LE CQP

1) Dénomination juridique complète de l'autorité délivrant le CQP (statut)

Nom de l'autorité délivrant le CQP (par délégation de la CPNE-FP) : Fédération des Ecoles Professionnelles de la Parfumerie, de l'Esthétique et de la Cosmétique par délégation de la CPNE-FP de la branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie

Sigle utilisé : FIEPPEC

Adresse : 1 rue Victorien Sardou – 10000 TROYES.

Téléphone : 03 25 78 47 54 **Télécopie :** Néant

Courriel : cpne-fp-esthetique@orange.fr

Site Internet (le cas échéant) : <http://www.fieppec.fr/>

Statut juridique :

 **Joindre obligatoirement une copie du document attestant officiellement la personnalité morale de l'autorité responsable de la délivrance de la certification au moment de la saisine.**

N° SIRET :

2) Représentée par

Madame

Nom : PARISET

Prénom : Laurence

Courriel : cpne-fp-esthetique@orange.fr

Fonction : Présidente de la CPNE-FP de la branche professionnelle de l'esthétique

Téléphone : 03 25 78 47 54

Télécopie : Néant

3) Activités de la personne morale délivrant la certification

Activité principale : Fédération professionnelle

Autres activités :

4) Autres certifications octroyées par l'autorité délivrant la certification

Enregistrées au RNCP :

- CQP SPA Manager (Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle SPA manager avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 14 avril 2017) → **demande de renouvellement au RNCP en cours.**
- CQP Maquilleur conseil animateur (Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Maquilleur(se) conseil animateur(trice)" avec effet au 05 août 2017, jusqu'au 05 août 2022).
- CQP Styliste ongulaire → **demande d'enregistrement au RNCP en cours.**

Autres :

- CQP Esthétique Sociale

FICHE 3 PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE BRANCHE

1) Accords ou textes conventionnels définissant le dispositif de branche

Accord professionnel du 22 avril 2009 relatif aux certificats de qualification professionnelle de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie.

(Annexe n°1)

Avenant n°12 du 10 novembre 2016 relatif à la formation professionnelle continue

(Annexe n°2)

2) Date de création du CQP et éventuellement texte de référence

Date de création du CQP : 16 juin 2010

Textes de référence :

Annexe n° II de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie du 24 juin 2011 (Brochure n°3123), relative à la mise en place du CQP « SPA Praticien».

(Annexe n°3)

3) Descriptif du dispositif de construction des CQP mis en œuvre dans la branche professionnelle

Depuis plusieurs années, la branche professionnelle de l'esthétique s'est engagée dans une démarche de certification des qualifications professionnelles afin de répondre aux besoins des entreprises du secteur en termes de compétences et de qualification.

La décision de création d'un CQP

La création de CQP (certificats de qualifications professionnelles) est décidée par les organisations représentées à la CPNE-FP, sous la forme d'une délibération.

La demande de création émanant d'une ou plusieurs organisations est portée de plein droit à l'ordre du jour de la commission et est examinée selon les critères ci-après :

- le domaine de qualification et les besoins existants,
- le profil professionnel et les perspectives d'emploi,
- les axes prioritaires de formation,

Lorsque la commission a donné son accord pour la création d'un CQP, les membres de la CPNE-FP rédigent un cahier des charges contenant obligatoirement :

- la définition de l'emploi visé et les compétences attendues,
- le public visé et les prérequis exigés,
- le programme de la formation,
- le suivi des stagiaires et de la formation,
- l'habilitation des centres de formation,
- l'organisation des examens et de la certification.

Ainsi, la décision de mettre en œuvre le CQP « SPA Praticien » répond donc aux besoins exprimés par les professionnels exerçant dans les SPA tous secteurs confondus (esthétique et industrie hôtelière), à savoir : la nécessité de recruter d'une part des employés qualifiés et formés aux techniques manuelles spécifiques au SPA.

La rénovation ou suppression d'un CQP

D'une manière générale, chaque CQP est créé par la CPNE-FP pour une durée de 5 ans. A l'issue de cette période, le CQP peut être :

- reconduit par tacite reconduction pour une durée de 5 ans renouvelable,
- supprimé par la commission, auquel cas les actions de formation en cours seront menées à leur terme jusqu'à la délivrance des certificats dont les titulaires pourront se prévaloir,
- rénové et reconduit sur décisions de la CPNE-FP au regard de l'évolution du métier et de la réglementation pour une durée de 5 ans renouvelable, sauf révision.

En 2016/2017, la CPNE de la branche de l'esthétique a initié, avec l'appui d'un cabinet spécialisé, des travaux relatifs à la révision de l'ingénierie des référentiels d'activités, de compétences et de certification du CQP SPA Praticien.

Le dispositif de rénovation du CQP SPA PRATICIEN a été le suivant :

1. Conduite d'entretiens auprès de titulaires et experts du métier afin de prendre en compte les évolutions du métier et permettant ainsi la redéfinition du périmètre du métier et l'ajustement d'un référentiel d'activités et de compétences.
2. Présentation et enrichissement du référentiel d'activités et de compétences en groupe de travail constitué de professionnels du secteur et de partenaires sociaux.
3. Ajustement et articulation du dispositif de certification en blocs de compétences avec l'appui d'experts métiers :
 - o Les compétences professionnelles à évaluer.
 - o L'articulation de la certification en blocs de compétences.
 - o Les modalités et les critères d'évaluation.
 - o Les règles de délibération et d'attribution de la certification.
 - o Les modalités d'accès à la certification.
4. Demande de ré-enregistrement des certifications au RNCP.

Les résultats des travaux ont été présentés puis validés par la CPNE de la branche de l'esthétique.

4) Positionnement du certificat sur la grille de classification de la convention collective (le cas échéant)

A l'issue de la certification le titulaire du CQP spa praticien sera classé au coefficient 175 dans la grille de classification des emplois de l'accord du 2 juin 2009 relatif au champ d'application de la Convention Collective de l'esthétique - cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie.

Joindre une copie des documents cités en référence.

FICHE 4 MÉTIER, FONCTIONS ET ACTIVITÉS VISÉ(ES)

1) Désignation du métier ou des fonctions en lien avec la qualification

SPA Praticien(ne)

2) Description de la qualification

Le/la SPA praticien(ne) réalise différentes techniques de modelages et de soins destinées au bien-être et à la détente du (ou de la) client(e). Ces massages de bien-être n'ont aucune visée thérapeutique.

Il/elle réalise les activités suivantes :

- L'accueil et le suivi de la clientèle (tous les publics) ; en raison de la présence de spa en zone touristique, le spa praticien peut s'exprimer aisément en anglais.
- Le conseil et la vente de produits et de prestations spécifiques au spa.
- La préparation du poste de travail en respectant les facteurs d'ambiance, les codes culturels du soin, les règles d'hygiène et de sécurité, l'environnement.
- La prise en charge de la clientèle du spa, en préparant le ou la client(e) au soin et en lui expliquant les techniques utilisées.
- La réalisation de techniques esthétiques de bien-être, de confort, de modelages du monde et de soins par l'eau (entre autres : bain, sauna, hammam) ; les techniques peuvent être soit manuelles éventuellement pour assurer la pénétration d'un produit cosmétique soit facilitées par un appareil à visée esthétique ou des accessoires.

3) Fiche(s) ROME la ou les plus proches

D1208 - Soins esthétiques et corporels

D1203 - Hydrothérapie

4) Cadres d'exercice les plus fréquents

A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

Le/la SPA praticien(ne) peut intervenir au sein des structures suivantes :

- Etablissements de soins dans le secteur de l'esthétique : SPA en institut de beauté et SPA urbains
- Industrie hôtelière et touristique : hôtels avec SPA ou résidences de tourisme
- Centres de remise en forme

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les types d'emploi ciblés

Le/la SPA praticien(ne) exerce son activité dans un SPA ou un institut SPA sous la responsabilité hiérarchique du SPA Manager ou du directeur de l'établissement.

5) Réglementation d'activités (le cas échéant)

Néant

FICHE 5 INGÉNIERIE : RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

1) Présentation et articulation des référentiels

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
BC1 - Accueillir, conseiller et vendre des prestations de soins et produits auprès de la clientèle du SPA				
A1. Prise du poste de travail	C1. - Prendre son poste de travail avec une présentation soignée conforme aux règles du SPA <ul style="list-style-type: none"> ▪ C1.1 - Se présenter à son poste de travail avec une hygiène soignée et une attitude adaptée. 	C1. - Prendre son poste de travail avec une présentation soignée conforme aux règles du SPA <ul style="list-style-type: none"> ▪ C1.1 - Se présenter à son poste de travail avec une hygiène soignée et une attitude adaptée. 	Mise en situation professionnelle reconstituée Durée de l'épreuve : 15 minutes Il s'agit d'un jeu de rôle reconstituant une situation professionnelle (*) au cours de laquelle le candidat devra réaliser la vente des prestations et des produits spécifiques au SPA. Le candidat devra également proposer un programme de soins personnalisés. (*) <i>Un des membres du jury jouera le rôle du client, le 2^{ème} membre agira en qualité d'observateur.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La présentation du candidat est adaptée au contexte du SPA (coiffure soignée, tenue professionnelle adaptée au SPA, hygiène corporelle, mains soignées, pas de bijoux, posture adaptée...).
A2. Accueil physique et téléphonique de la clientèle d'un SPA	C2. - Accueillir la clientèle locale ou internationale dans un SPA ou un institut SPA <ul style="list-style-type: none"> ▪ C2.1 - Prendre en charge le client dès son arrivée au SPA dans le respect des procédures d'accueil de l'établissement. ▪ C2.2 - Communiquer avec la clientèle dans une langue étrangère (anglais minimum). ▪ C2.3 - Mettre en œuvre les méthodes de questionnement afin d'identifier les besoins et les attentes du client. ▪ C2.4 - Organiser et planifier les rendez-vous en tenant compte de la nature et de la durée de la prestation souhaitée et des disponibilités du personnel et des équipements. ▪ C2.5 - Prendre congé du (de la) client(e) en respectant les usages du SPA. 	C2. - Accueillir la clientèle locale ou internationale dans un SPA ou un institut SPA <ul style="list-style-type: none"> ▪ C2.1 - Prendre en charge le client dès son arrivée au SPA dans le respect des procédures d'accueil de l'établissement. ▪ C2.2 - Communiquer avec la clientèle dans une langue étrangère (anglais minimum). ▪ C2.3 - Mettre en œuvre les méthodes de questionnement afin d'identifier les besoins et les attentes du client. ▪ C2.4 - Organiser et planifier les rendez-vous en tenant compte de la nature et de la durée de la prestation souhaitée et des disponibilités du personnel et des équipements. ▪ C2.5 - Prendre congé du (de la) client(e) en respectant les usages du SPA. 	Cette épreuve sera suivie d'un entretien complémentaire d'une durée de 5 minutes avec le jury d'épreuves afin de permettre au candidat d'argumenter les choix opérés lors de l'épreuve reconstituée et élargir le questionnement du jury sur les compétences non mises en œuvre afin de vérifier la maîtrise de l'ensemble des compétences professionnelles par le candidat.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le client est accueilli dans le respect des procédures : sourire, disponibilité, écoute, bienveillance. ▪ Le vocabulaire utilisé est professionnel et représentatif du spa et de ses codes culturels en français et en anglais. ▪ L'élocution est claire. ▪ Le discours et l'attitude sont adaptés à la situation (qualité de l'expression, empathie et écoute). ▪ Les besoins du client sont identifiés. ▪ Les rendez-vous sont planifiés en tenant compte des attentes du client, de la disponibilité du personnel, des espaces et appareils. ▪ Le client est raccompagné dans le respect des règles de prises de congés l'établissement.

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
A3. Conseil et vente de prestations et produits spécifiques au SPA	C3. - Conseiller et vendre des prestations et produits spécifiques au SPA <ul style="list-style-type: none"> ▪ C3.1 - Conduire un entretien afin d'approfondir et évaluer les besoins de la clientèle en termes de prestations, de produits. ▪ C3.2 - Proposer, à partir des informations recueillies, un programme de soins personnalisés ainsi que les produits complémentaires adaptés aux attentes du client. ▪ C3.3 - Argumenter de façon pertinente sur les prestations et produits vendus au sein du SPA et répondre avec efficacité aux objections. ▪ C3.4 - Reformuler et valider la proposition afin de s'assurer de la compréhension de la demande du client. 	C3. - Conseiller et vendre des prestations et produits spécifiques au SPA <ul style="list-style-type: none"> ▪ C3.1 - Conduire un entretien afin d'approfondir et évaluer les besoins de la clientèle en termes de prestations, de produits. ▪ C3.2 - Proposer, à partir des informations recueillies, un programme de soins personnalisés ainsi que les produits complémentaires adaptés aux attentes du client. ▪ C3.3 - Argumenter de façon pertinente sur les prestations et produits vendus au sein du SPA et répondre avec efficacité aux objections. ▪ C3.4 - Reformuler et valider la proposition afin de s'assurer de la compréhension de la demande du client. 	<p>Cette épreuve sera organisée en français et en langue étrangère (anglais), soit un total de 20 minutes pour chacune des épreuves.</p> <p><u>Temps débrief entre les membres du jury</u> : 5 minutes</p> <p><u>Lieu</u> : en centre de formation</p> <p>Cette épreuve concerne les compétences C1 + C2 + C3 + C4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La qualité du questionnement permet la découverte des besoins. ▪ La proposition faite au client tient compte des informations recueillies. ▪ La carte de prestations proposées par l'établissement est connue et expliquée au client. ▪ La gamme de produits disponibles à la vente est présentée au client. ▪ Les consignes d'utilisation des produits choisis par le client (mode d'utilisation, fréquence, précautions) lui sont expliquées. ▪ La reformulation confirme la demande.
	C4. - Réaliser les encaissements ou la facturation selon les règles de fonctionnement du SPA ou de l'institut <ul style="list-style-type: none"> ▪ C4.1 - Etablir une facture selon les consignes du SPA et dans le respect des règles de facturation. ▪ C4.2 - Procéder, le cas échéant, à l'encaissement en prenant les précautions d'usage liées aux différents modes de paiement et dans le respect des consignes de l'établissement. ▪ C4.3 - Mettre en œuvre des actions de fidélisation (carte de fidélité, doses d'essais...) à partir des consignes de l'établissement. 	C4. - Réaliser les encaissements ou la facturation selon les règles de fonctionnement du SPA ou de l'institut <ul style="list-style-type: none"> ▪ C4.1 - Etablir une facture selon les consignes du SPA et dans le respect des règles de facturation. ▪ C4.2 - Procéder, le cas échéant, à l'encaissement en prenant les précautions d'usage liées aux différents modes de paiement et dans le respect des consignes de l'établissement. ▪ C4.3 - Mettre en œuvre des actions de fidélisation (carte de fidélité, doses d'essais...) à partir des consignes de l'établissement. 		

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
BC2 – Préparer, organiser le poste de travail ou l'espace de soins dans un SPA				
A4. Préparation du poste de travail	C5. - Participer au maintien de l'organisation des espaces de soins <ul style="list-style-type: none"> C5.1 - Préparer les espaces de soins en appliquant les procédures du SPA et en veillant au respect des règles environnementales. C5.2 - Maintenir en permanence la propreté des locaux, l'hygiène, le fonctionnement et le rangement des équipements et matériels dans le respect des protocoles du SPA. C5.3 - Entretien et approvisionnement l'espace tisanerie conformément aux consignes de l'établissement (carafe d'eau, collation, thé, tisane...). 	C5. - Participer au maintien de l'organisation des espaces de soins <ul style="list-style-type: none"> C5.1 - Préparer les espaces de soins en appliquant les procédures du SPA et en veillant au respect des règles environnementales. C5.2 - Maintenir en permanence la propreté des locaux, l'hygiène, le fonctionnement et le rangement des équipements et matériels dans le respect des protocoles du SPA. C5.3 - Entretien et approvisionnement l'espace tisanerie conformément aux consignes de l'établissement (carafe d'eau, collation, thé, tisane...). 	Cas pratique (épreuve écrite) Durée de l'épreuve : 1 heure A partir d'un sujet remis au candidat, celui-ci devra analyser et traiter les différentes situations professionnelles proposées : Exemple : <ul style="list-style-type: none"> Présenter un soin (les facteurs d'ambiance, les produits et consommables à utiliser...) en s'appuyant sur sa connaissance des codes culturels et des contre-indications. Elaborer une fiche de suivi stocks des produits et consommables. Décrire l'organisation d'un poste de travail selon le soin à réaliser. ... Lieu : en centre de formation Cette épreuve concerne les compétences C5 + C6 + C7	<ul style="list-style-type: none"> Les espaces de soins sont préparés dans le respect des protocoles : réglage des températures, des éclairages, mise en fonctionnement des appareils et équipements et divers, préparation du linge... Le linge est remplacé, les cabines sont nettoyées à l'issue de chaque prestation, les déchets sont triés et évacués, les matériels et équipements utilisés sont jetés, nettoyés, ou désinfectés le cas échéant. Le stock est contrôlé et réapprovisionné en fonction des besoins.
	C6. - Préparer les espaces de soins en respectant les facteurs d'ambiance et les codes culturels du soin <ul style="list-style-type: none"> C6.1 - Agencer le poste de travail selon les codes culturels relatifs aux massages de bien-être et aux soins proposés. C6.2 - Préparer les consommables/fournitures nécessaires à la réalisation de la prestation de soins. C6.3 - Vérifier que tous les produits liés au soin à réaliser soient disponibles avant le début de la prestation de soin. 	C6. - Préparer les espaces de soins en respectant les facteurs d'ambiance et les codes culturels du soin <ul style="list-style-type: none"> C6.1 - Agencer le poste de travail selon les codes culturels relatifs aux massages de bien-être et aux soins proposés. C6.2 - Préparer les consommables/fournitures nécessaires à la réalisation de la prestation de soins. C6.3 - Vérifier que tous les produits liés au soin à réaliser soient disponibles avant le début de la prestation de soin. 		
A5. Participation à la gestion du stock de produits du SPA	C7. - Gérer l'approvisionnement du poste de travail <ul style="list-style-type: none"> C7.1 - Réaliser l'inventaire des produits spécifiques au SPA (bougies, parfums d'ambiance, sous-vêtements jetables, linge de toilette, etc.) afin de prévenir les 	C7. - Gérer l'approvisionnement du poste de travail <ul style="list-style-type: none"> C7.1 - Réaliser l'inventaire des produits spécifiques au SPA (bougies, parfums d'ambiance, sous-vêtements jetables, linge de toilette, etc.) afin de prévenir les ruptures de stocks ou les surstocks. 		<ul style="list-style-type: none"> Un inventaire des produits à commander est effectué dans le respect des procédures du SPA. Le Manager ou le responsable du SPA est alerté à bon escient et dans les délais. La quantité et le poids des produits

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	<p>ruptures de stocks ou les surstocks.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C7.2 - Alerter le SPA Manager ou son responsable en cas d'un niveau de stock insuffisant. ▪ C7.3 - Réceptionner et contrôler la conformité des produits commandés selon le bon de commande et le bon de livraison puis assurer leur stockage dans le respect des consignes de l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C7.2 - Alerter le SPA Manager ou son responsable en cas d'un niveau de stock insuffisant. ▪ C7.3 - Réceptionner et contrôler la conformité des produits commandés selon le bon de commande et le bon de livraison puis assurer leur stockage dans le respect des consignes de l'établissement. 		<p>livrés sont conformes à la commande et au bon de livraison.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les produits sont rangés conformément aux règles de stockage de l'établissement.

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
BC3 - Réaliser des techniques de modelages énergétiques et toniques				
A6. Prise en charge du client de l'accueil à la prise de congé	C8. - Préparer le ou la client(e) au soin <ul style="list-style-type: none"> C8.1 - Accueillir le client avec une tenue de travail propre et une présentation soignée. C8.2 - Accompagner et installer le ou la client(e) en respectant les règles d'ergonomie et de confort tout au long du soin. C8.3 - Veiller à ce que le ou la client(e) soit relaxé(e) avant et après le soin (préparation du thé ou d'une tisane, collation, etc.). C8.4 - Proposer au client, des techniques de relaxation et respiration afin de le préparer à la détente musculaire et mental. C8.5 - Expliquer au (à la) client(e) l'origine des techniques en se référant aux codes culturels et présenter les produits et leurs bienfaits. C8.6 - Evaluer la satisfaction du client à l'issue de la prestation de soin. 	C8. - Préparer le ou la client(e) au soin <ul style="list-style-type: none"> C8.1 - Accueillir le client avec une tenue de travail propre et une présentation soignée. C8.2 - Accompagner et installer le ou la client(e) en respectant les règles d'ergonomie et de confort tout au long du soin. C8.3 - Veiller à ce que le ou la client(e) soit relaxé(e) avant et après le soin (préparation du thé ou d'une tisane, collation, etc.). C8.4 - Proposer au client, des techniques de relaxation et respiration afin de le préparer à la détente musculaire et mental. C8.5 - Expliquer au (à la) client(e) l'origine des techniques en se référant aux codes culturels et présenter les produits et leurs bienfaits. C8.6 - Evaluer la satisfaction du client à l'issue de la prestation de soin. 	Mise en situation professionnelle reconstituée Durée de l'épreuve : 45 minutes A partir d'un sujet remis au candidat, celui-ci devra réaliser, sur une partie du corps, des techniques de modelages énergétiques et toniques sur son modèle (homme ou femme) <u>Lieu</u> : en centre de formation Cette épreuve concerne les compétences C8 (*) + C9 (*) La compétence C8 sera mobilisée dans les blocs BC3 + BC4 + BC5 ; elle ne sera donc évaluée qu'une seule fois.	<ul style="list-style-type: none"> La tenue de travail est conforme aux exigences du SPA : cheveux attachés, ongles courts et sans vernis, absence de bijoux... Le client est installé de manière confortable et sécuritaire. Le confort du client est vérifié régulièrement durant le soin par un questionnaire adapté. Une collation est proposée au client avant et après le soin. Des exercices de relaxation sont proposés au client en amont du soin. Les techniques réalisées sur le ou la client(e) avant la réalisation du soin sont présentées et justifiées. Les codes culturels spécifiques aux modelages choisis par le client (énergétiques, toniques, relaxants, drainants...), les produits et leurs bienfaits sont connus et expliqués au client. La satisfaction du client est évaluée par un questionnaire adapté à la fin de la prestation.
A7. Réalisation de différentes techniques de soins et massages bien-être énergétiques et toniques avec ou sans accessoires	C9. - Exécuter des techniques de modelages énergétiques et toniques <ul style="list-style-type: none"> C9.1 - Vérifier que le ou la client(e) ne présente aucune contre-indication ou allergie avant la réalisation du soin. C9.2 - Réaliser un diagnostic de peau du (de la) client(e) afin de s'assurer qu'il ou elle ne présente aucune lésion cutanée. C9.3 - Conseiller, le cas échéant, le ou la client(e) vers un soin adapté. C9.4 - Apprécier l'état émotionnel du ou de la client(e) afin de 	C9. - Exécuter des techniques de modelages énergétiques et toniques <ul style="list-style-type: none"> C9.1 - Vérifier que le ou la client(e) ne présente aucune contre-indication ou allergie avant la réalisation du soin. C9.2 - Réaliser un diagnostic de peau du (de la) client(e) afin de s'assurer qu'il ou elle ne présente aucune lésion cutanée. C9.3 - Conseiller, le cas échéant, le ou la client(e) vers un soin adapté. C9.4 - Apprécier l'état émotionnel du ou de la client(e) afin de réaliser les techniques de massage bien-être appropriées. C9.5 - Exécuter des techniques de massages bien appropriées au soin (pressions glissées, pressions profondes, 		<ul style="list-style-type: none"> L'absence de contre-indication ou allergie est vérifiée auprès du client avant la réalisation du soin : pertinence des questions posées relatives : <ul style="list-style-type: none"> à la prise de médicaments aux allergies ... Une liste d'informations est remise au client avant la réalisation du soin. Une inspection visuelle de la peau est réalisée avant le soin : absence d'irritation ou de lésions cutanées. Le soin préconisé au client est en

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	<p>réaliser les techniques de massage bien-être appropriées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C9.5 - Exécuter des techniques de massages bien appropriées au soin (pressions glissées, pressions profondes, torsions, frictions, pétrissages, percussions, étirements, vibrations...) selon la zone du corps (dos, jambes, buste, bras, tête) et dans le respect du protocole de soin établi par l'établissement. ▪ C9.6 - Réaliser le soin dans le respect des règles ergonomiques (bonne posture au niveau du dos, réglage de la table de soin à la bonne hauteur, etc). ▪ C9.7 - Evaluer tout au long de la prestation de soin le niveau de sensibilité du ou de la client(e) et adapter ses mouvements le cas échéant en fonction de sa réceptivité. ▪ C9.8 - Sélectionner et utiliser, le cas échéant, les accessoires adaptés aux modelages énergétiques et/ou toniques pour faciliter les techniques manuelles. 	<p>torsions, frictions, pétrissages, percussions, étirements, vibrations...) selon la zone du corps (dos, jambes, buste, bras, tête) et dans le respect du protocole de soin établi par l'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C9.6 - Réaliser le soin dans le respect des règles ergonomiques (bonne posture au niveau du dos, réglage de la table de soin à la bonne hauteur, etc). ▪ C9.7 - Evaluer tout au long de la prestation de soin le niveau de sensibilité du ou de la client(e) et adapter ses mouvements le cas échéant en fonction de sa réceptivité. ▪ C9.8 - Sélectionner et utiliser, le cas échéant, les accessoires adaptés aux modelages énergétiques et/ou toniques pour faciliter les techniques manuelles. 		<p>adéquation avec le diagnostic réalisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le comportement de la cliente est observé de manière attentive. ▪ Les questions permettant d'évaluer l'état émotionnel de la cliente sont pertinentes. ▪ Les techniques sont réalisées avec habileté et propreté. ▪ Les techniques sont appropriées au soin choisi par le/la client(e) : pressions glissées, pressions profondes, torsions, frictions, pétrissages, percussions, étirements, vibrations, manœuvres plus ou moins profondes... ▪ Le protocole de soin est respecté. ▪ La durée d'exécution est adaptée. Le confort et l'ergonomie de la cliente ou du client et du ou de la SPA praticien(nes) sont respectés. ▪ Une attention est portée au confort de la cliente ou du client tout au long de la prestation et aux éventuels signes apparents de réactions cutanées. ▪ Le choix des accessoires est adapté aux modelages énergétiques et/ou toniques.

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
BC4 - Réaliser des techniques de modelages relaxants				
A6. Prise en charge du client de l'accueil à la prise de congé	C8. - Préparer le ou la client(e) au soin <ul style="list-style-type: none"> C8.1 - Accueillir le client avec une tenue de travail propre et une présentation soignée. C8.2 - Accompagner et installer le ou la client(e) en respectant les règles d'ergonomie et de confort tout au long du soin. C8.3 - Veiller à ce que le ou la client(e) soit relaxé(e) avant et après le soin (préparation du thé ou d'une tisane, collation, etc.). C8.4 - Proposer au client, des techniques de relaxation et respiration afin de le préparer à la détente musculaire et mental. C8.5 - Expliquer au (à la) client(e) l'origine des techniques en se référant aux codes culturels et présenter les produits et leurs bienfaits. C8.6 - Evaluer la satisfaction du client à l'issue de la prestation de soin. 	C8. - Préparer le ou la client(e) au soin <ul style="list-style-type: none"> C8.1 - Accueillir le client avec une tenue de travail propre et une présentation soignée. C8.2 - Accompagner et installer le ou la client(e) en respectant les règles d'ergonomie et de confort tout au long du soin. C8.3 - Veiller à ce que le ou la client(e) soit relaxé(e) avant et après le soin (préparation du thé ou d'une tisane, collation, etc.). C8.4 - Proposer au client, des techniques de relaxation et respiration afin de le préparer à la détente musculaire et mental. C8.5 - Expliquer au (à la) client(e) l'origine des techniques en se référant aux codes culturels et présenter les produits et leurs bienfaits. C8.6 - Evaluer la satisfaction du client à l'issue de la prestation de soin. 	Mise en situation professionnelle reconstituée Durée de l'épreuve : 45 minutes A partir d'un sujet remis au candidat, celui-ci devra réaliser, sur une partie du corps, des techniques de modelages relaxants sur son modèle (homme ou femme) <u>Lieu</u> : en centre de formation L'évaluation portera uniquement sur la compétence C10	<ul style="list-style-type: none"> La tenue de travail est conforme aux exigences du SPA : cheveux attachés, ongles courts et sans vernis, absence de bijoux... Le client est installé de manière confortable et sécuritaire. Le confort du client est vérifié régulièrement durant le soin par un questionnaire adapté. Une collation est proposée au client avant et après le soin. Des exercices de relaxation sont proposés au client en amont du soin. Les techniques réalisées sur le ou la client(e) avant la réalisation du soin sont présentées et justifiées. Les codes culturels spécifiques aux modelages choisis par le client (énergétiques, toniques, relaxants, drainants...), les produits et leurs bienfaits sont connus et expliqués au client. La satisfaction du client est évaluée par un questionnaire adapté à la fin de la prestation.
	A8. Réalisation de différentes techniques de massage bien-être relaxants avec ou sans accessoires			

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	<p>massage bien-être appropriées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C10.5 - Exécuter des techniques manuelles de modelage corporel appropriées au soin afin de détendre le ou la cliente (effleurages, lissages, manœuvres enveloppantes) et dans le respect du protocole de soin établi par l'établissement. ▪ C10.6 - Réaliser le soin dans le respect des règles posturales (bonne posture au niveau du dos, réglage de la table de soin à la bonne hauteur, etc). ▪ C10.7 - Evaluer tout au long de la prestation de soin le niveau de sensibilité du ou de la client(e) et adapter ses mouvements le cas échéant pour garantir son confort. ▪ C10.8 - Sélectionner et utiliser, le cas échéant, les accessoires adaptés aux modelages relaxants pour faciliter les techniques manuelles. 	<p>appropriées au soin afin de détendre le ou la cliente (effleurages, lissages, manœuvres enveloppantes) et dans le respect du protocole de soin établi par l'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C10.6 - Réaliser le soin dans le respect des règles posturales (bonne posture au niveau du dos, réglage de la table de soin à la bonne hauteur, etc). ▪ C10.7 - Evaluer tout au long de la prestation de soin le niveau de sensibilité du ou de la client(e) et adapter ses mouvements le cas échéant pour garantir son confort. ▪ C10.8 - Sélectionner et utiliser, le cas échéant, les accessoires adaptés aux modelages relaxants pour faciliter les techniques manuelles. 		<p>adéquation avec le diagnostic réalisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le comportement de la cliente est observé de manière attentive. ▪ Les questions permettant d'évaluer l'état émotionnel de la cliente sont pertinentes. ▪ Les techniques sont réalisées avec habileté et propreté. ▪ Les techniques sont appropriées au soin choisi par le/la client(e) : effleurage profond, rythme adapté, respect des enchainements... ▪ Le protocole de soin est respecté. ▪ La durée d'exécution est adaptée. ▪ Le confort et l'ergonomie de la cliente ou du client et du ou de la SPA praticien(nes) sont respectés. ▪ Une attention est portée au confort de la cliente ou du client tout au long de la prestation et aux éventuels signes apparents de réactions cutanées. ▪ Le choix des accessoires est adapté aux modelages relaxants. ▪

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
BC5 - Réaliser des techniques de modelages drainants				
A6. Prise en charge du client de l'accueil à la prise de congé	C8. - Préparer le ou la client(e) au soin <ul style="list-style-type: none"> C8.1 - Accueillir le client avec une tenue de travail propre et une présentation soignée. C8.2 - Accompagner et installer le ou la client(e) en respectant les règles d'ergonomie et de confort tout au long du soin. C8.3 - Veiller à ce que le ou la client(e) soit relaxé(e) avant et après le soin (préparation du thé ou d'une tisane, collation, etc.). C8.4 - Proposer au client, des techniques de relaxation et respiration afin de le préparer à la détente musculaire et mental. C8.5 - Expliquer au (à la) client(e) l'origine des techniques en se référant aux codes culturels et présenter les produits et leurs bienfaits. C8.6 - Evaluer la satisfaction du client à l'issue de la prestation de soin. 	C8. - Préparer le ou la client(e) au soin <ul style="list-style-type: none"> C8.1 - Accueillir le client avec une tenue de travail propre et une présentation soignée. C8.2 - Accompagner et installer le ou la client(e) en respectant les règles d'ergonomie et de confort tout au long du soin. C8.3 - Veiller à ce que le ou la client(e) soit relaxé(e) avant et après le soin (préparation du thé ou d'une tisane, collation, etc.). C8.4 - Proposer au client, des techniques de relaxation et respiration afin de le préparer à la détente musculaire et mental. C8.5 - Expliquer au (à la) client(e) l'origine des techniques en se référant aux codes culturels et présenter les produits et leurs bienfaits. C8.6 - Evaluer la satisfaction du client à l'issue de la prestation de soin. 	Mise en situation professionnelle reconstituée Durée de l'épreuve : 45 minutes A partir d'un sujet remis au candidat, celui-ci devra réaliser, sur une partie du corps, des techniques de modelages drainants sur son modèle (homme ou femme) Lieu : en centre de formation L'évaluation portera uniquement sur la compétence C11	<ul style="list-style-type: none"> La tenue de travail est conforme aux exigences du SPA : cheveux attachés, ongles courts et sans vernis, absence de bijoux... Le client est installé de manière confortable et sécuritaire. Le confort du client est vérifié régulièrement durant le soin par un questionnaire adapté. Une collation est proposée au client avant et après le soin. Des exercices de relaxation sont proposés au client en amont du soin. Les techniques réalisées sur le ou la client(e) avant la réalisation du soin sont présentées et justifiées. Les codes culturels spécifiques aux modelages choisis par le client (énergétiques, toniques, relaxants, drainants...), les produits et leurs bienfaits sont connus et expliqués au client. La satisfaction du client est évaluée par un questionnaire adapté à la fin de la prestation.
A9. Réalisation de différentes techniques de modelages drainants, amincissants et raffermissants avec ou sans appareil	C11. Exécuter des techniques de modelages drainants <ul style="list-style-type: none"> C11.1 - Vérifier que le ou la client(e) ne présente aucune contre-indication ou allergie (remise d'une liste d'informations) avant la réalisation du soin. C11.2 - Réaliser un diagnostic de peau du (de la) client(e) afin de s'assurer qu'il ou elle ne présente aucune lésion cutanée. C11.3 - Conseiller, le cas échéant, le ou la client(e) vers un soin adapté. C11.4 - Exécuter des techniques manuelles de 	C11. Exécuter des techniques de modelages drainants <ul style="list-style-type: none"> C11.1 - Vérifier que le ou la client(e) ne présente aucune contre-indication ou allergie (remise d'une liste d'informations) avant la réalisation du soin. C11.2 - Réaliser un diagnostic de peau du (de la) client(e) afin de s'assurer qu'il ou elle ne présente aucune lésion cutanée. C11.3 - Conseiller, le cas échéant, le ou la client(e) vers un soin adapté. C11.4 - Exécuter des techniques manuelles de modelage appropriées au soin amincissant, raffermissant ou drainant (pincer dérouler, pincements, ventouses, battements, manœuvres 		<ul style="list-style-type: none"> L'absence de contre-indication ou allergie est vérifiée auprès du client avant la réalisation du soin : pertinence des questions posées relatives : <ul style="list-style-type: none"> à la prise de médicaments aux allergies ... Une liste d'informations est remise au client avant la réalisation du soin. Une inspection visuelle de la peau est réalisée avant le soin : absence d'irritation ou de lésions cutanées. Le soin préconisé au client est en

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	<p>modelage appropriées au soin amincissant, raffermissant ou drainant (pincer dérouler, pincements, ventouses, battements, manœuvres drainantes, pétrissages) dans le respect du protocole de soin et conformément aux attentes du ou de la client(e).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C11.5 - Réaliser le soin dans le respect des règles posturales (bonne posture au niveau du dos, réglage de la table de soin à la bonne hauteur, etc). ▪ C11.6 - Evaluer tout au long de la prestation de soin le niveau de sensibilité du ou de la client(e) et adapter ses mouvements le cas échéant pour garantir son confort. ▪ C11.7 - Sélectionner et utiliser, le cas échéant, les accessoires adaptés aux drainants, amincissants et raffermissants pour faciliter les techniques manuelles. 	<p>drainantes, pétrissages) dans le respect du protocole de soin et conformément aux attentes du ou de la client(e).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C11.5 - Réaliser le soin dans le respect des règles posturales (bonne posture au niveau du dos, réglage de la table de soin à la bonne hauteur, etc). ▪ C11.6 - Evaluer tout au long de la prestation de soin le niveau de sensibilité du ou de la client(e) et adapter ses mouvements le cas échéant pour garantir son confort. ▪ C11.7 - Sélectionner et utiliser, le cas échéant, les accessoires adaptés aux drainants, amincissants et raffermissants pour faciliter les techniques manuelles. 		<p>adéquation avec le diagnostic réalisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les techniques sont réalisées avec habileté et propreté. ▪ Les techniques sont appropriées au soin choisi par le/la client(e) : pétrissages superficiels, manœuvres plus ou moins profondes. ▪ Le protocole de soin est respecté. ▪ La durée d'exécution est adaptée. ▪ Le confort et l'ergonomie de la cliente ou du client et du ou de la SPA praticien(ne) sont respectés. ▪ Une attention est portée au confort de la cliente ou du client tout au long de la prestation et aux éventuels signes apparents de réactions cutanées. ▪ Le choix des accessoires est adapté aux modelages amincissants/raffermissantes. ▪ Les règles d'utilisation et de sécurité du matériel sont respectées.

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	COMPETENCES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
BC6 - Identifier et conseiller la clientèle sur l'usage des appareils de soins par l'eau ou en zone humide				
<p>A10. Conseil sur l'utilisation des espaces de soins en zone humide</p> <p>A11. Conseil sur l'utilisation des appareils en zone de bains et douches (balnéothérapie, douches à jets, douches à affusion...)</p>	<p>C12. Expliquer l'utilisation des espaces de soins en zone humide (Sauna, Hammam) et des appareils en zone de bains et douches dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C12.1 - Vérifier que le ou la client(e) ne présente aucune contre-indication avant l'accès aux espaces de soins. ▪ C12.2 - Expliquer au ou à la client(e) le déroulement de la séance, les effets de la chaleur et les codes culturels le cas échéant. 	<p>C12. Expliquer l'utilisation des espaces de soins en zone humide (Sauna, Hammam) et des appareils en zone de bains et douches dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C12.1 - Vérifier que le ou la client(e) ne présente aucune contre-indication avant l'accès aux espaces de soins. ▪ C12.2 - Expliquer au ou à la client(e) le déroulement de la séance, les effets de la chaleur et les codes culturels le cas échéant. 	<p>Cas pratique (épreuve écrite) Durée de l'épreuve : 30 minutes Cette épreuve écrite permet de vérifier la maîtrise des connaissances techniques par rapport à des situations professionnelles en lien avec la certification. Le candidat devra compléter une fiche technique et expliquer les règles d'utilisation et de sécurité d'un espace de soin et/ou appareils en fonction du soin demandé par le/la cliente.</p> <p><u>Lieu</u> : en centre de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absence de contre-indication est vérifiée auprès du client avant l'accès aux espaces de soins. ▪ Le déroulement de la séance est présenté au client ; les effets de la chaleur sont expliqués. ▪ Les codes culturels spécifiques à l'utilisation des espaces de soins en zone humide sont connus et expliqués. ▪ Les protocoles d'utilisation des hammams et sauna sont connus et expliqués au client. ▪ Les modes d'utilisation des appareils en zone de bains et douches sont connus et expliqués au client.
<p>A12. Contrôle du bon fonctionnement des espaces de soins</p>	<p>C13. Réaliser l'entretien des espaces de soins (sauna, hammam) et des appareils de bains et de douches en respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C13.1 - Effectuer un nettoyage régulier des espaces de soins, mobiliers et accessoires dans le respect des protocoles de nettoyage et de désinfection des équipements. ▪ C13.2 - Contrôler le bon fonctionnement des espaces soins et alerter sa hiérarchie en cas de dysfonctionnement. ▪ C13.3 - Réaliser régulièrement des tests bactériologiques et chimiques de l'eau à l'aide d'outils appropriés. 	<p>C13. Réaliser l'entretien des espaces de soins (sauna, hammam) et des appareils de bains et de douches en respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C13.1 - Effectuer un nettoyage régulier des espaces de soins, mobiliers et accessoires dans le respect des protocoles de nettoyage et de désinfection des équipements. ▪ C13.2 - Contrôler le bon fonctionnement des espaces soins et alerter sa hiérarchie en cas de dysfonctionnement. ▪ C13.3 - Réaliser régulièrement des tests bactériologiques et chimiques de l'eau à l'aide d'outils appropriés. 	<p>Cette épreuve concerne les compétences C12 + C13</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles d'hygiène et de nettoyage des espaces de soins, mobiliers et accessoires sont appliquées rigoureusement. ▪ Des contrôles réguliers des équipements des espaces de soins sont réalisés. ▪ Les dysfonctionnements sont identifiés et transmis dans les délais à la hiérarchie. ▪ Les tests de contrôle de l'eau sont réalisés dans le respect des consignes de l'établissement.

2) Identification des blocs de compétences de la certification

Si votre certification est déclinée en blocs de compétences, merci de préciser pour chaque bloc l'intitulé, un descriptif des compétences attestées ainsi que les modalités d'évaluation et de certification de chacun des blocs.

Intitulé	Descriptif et modalités d'évaluation et de certification
<p>Bloc 1 : Accueillir, conseiller et vendre des prestations de soins et produits auprès de la clientèle du SPA</p>	<p>Descriptif des compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C1 - Prendre son poste de travail avec une présentation soignée conforme aux règles du SPA ▪ C2 - Accueillir la clientèle locale ou internationale dans un SPA ou un institut SPA ▪ C3 - Conseiller et vendre des prestations et produits spécifiques au SPA ▪ C4 - Réaliser les encaissements ou la facturation selon les règles de fonctionnement du SPA ou de l'institut <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation reconstituée dont la finalité est de vendre des prestations et des produits spécifiques au SPA. L'épreuve sera organisée en français et en langue étrangère (anglais)</p>
<p>Bloc 2 : Préparer, organiser le poste de travail ou l'espace de soins dans un SPA</p>	<p>Descriptif des compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C5 - Participer au maintien de l'organisation des espaces de soins ▪ C6 - Préparer les espaces de soins en respectant les facteurs d'ambiance et les codes culturels du soin ▪ C7- Gérer l'approvisionnement du poste de travail <p>Modalités d'évaluation : Cas pratique (épreuve écrite). A partir d'un sujet remis au candidat, celui-ci devra analyser et traiter les différentes situations professionnelles proposées.</p>
<p>Bloc 3 : Réaliser des techniques de modelages énergétiques et toniques</p>	<p>Descriptif des compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C8 - Préparer le ou la client(e) au soin ▪ C9 - Exécuter des techniques de modelages énergétiques et toniques <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation reconstituée dont la finalité est de réaliser des techniques de modelages énergétiques et toniques.</p>

<p>Bloc 4 : Réaliser des techniques de modelages relaxants</p>	<p>Descriptif des compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C8 - Préparer le ou la client(e) au soin ▪ C10 - Exécuter des techniques de modelages relaxants <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation reconstituée dont la finalité est de réaliser des techniques de modelages relaxants.</p>
<p>Bloc 5 : Réaliser des techniques de modelages drainants</p>	<p>Descriptif des compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C8 - Préparer le ou la client(e) au soin ▪ C11 - Exécuter des techniques de modelages drainants <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation reconstituée dont la finalité est de réaliser des techniques de modelages drainants.</p>
<p>Bloc 6 : Identifier et conseiller la clientèle sur l'usage des appareils de soins par l'eau ou en zone humide</p>	<p>Descriptif des compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C12 - Expliquer l'utilisation des espaces de soins en zone humide (Sauna, Hammam) et des appareils en zone de bains et douches dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ▪ C13 - Réaliser l'entretien des espaces de soins (sauna, hammam) et des appareils de bains et de douches en respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité. <p>Modalités d'évaluation : Cas pratique (épreuve écrite) Le candidat devra compléter une fiche technique et expliquer l'utilisation d'un appareil (contre-indications, règles de sécurité...)</p>

→ Si tous les blocs de compétences sont obtenus, le CQP est validé

→ Si certains blocs de compétences seulement sont obtenus, un certificat de bloc de compétences est délivré.

Les parties de certification obtenues sont acquises définitivement

Vous devez préciser l'articulation entre les blocs de compétences acquis et l'obtention de la totalité de la certification. Il est recommandé aux organismes de veiller à l'articulation du découpage en blocs de compétences et des modalités d'obtention de la VAE.

 Documents à tenir à disposition de l'instructeur (trice) : cf. annexe jointe à la notice d'aide.

FICHE 6 ACCÈS A LA CERTIFICATION

1) Voies d'accès

VOIES D'ACCES	OUI	NON
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle		X
Par VAE	X	
<i>Date de mise en place : 2011</i>		

Attention, les CQP ne sont pas accessibles par la voie de la formation initiale ou du contrat d'apprentissage.

2) Description du dispositif d'agrément établi par la branche professionnelle pour préparer au CQP (le cas échéant)

La branche a mis en place un dispositif d'habilitation des organismes de formation dans le cadre du CQP.

La décision d'habiliter ou non un centre de formation, repose sur sa capacité à mobiliser les ressources et moyens nécessaires à la formation dans le respect de la législation en vigueur.

Ainsi les critères d'habilitation sont les suivants :

- Le programme de formation.
- Le calendrier de formation.
- Son numéro de déclaration d'activité enregistrée auprès du Préfet de région.
- Un exemplaire de contrat de formation professionnelle : il sera rédigé conformément à l'article L6353-3 et l'article L6353-4 du Code du Travail (il précisera entre autres la durée de la formation, l'effectif, le niveau préalable requis, le déroulement de la formation, la liste des formateurs et leur qualification...).
- Le règlement intérieur remis aux stagiaires de la formation professionnelle continue.
- La description des locaux et du matériel destinés à la préparation du CQP.
- La preuve de l'ouverture de l'organisme de formation depuis 5 ans.
- Des documents justifiant la qualification et l'expérience professionnelle des formateurs.
- Dans le cas spécifique des centres dispensant des formations qualifiantes (sans déboucher sur un diplôme) relatives aux actes esthétiques (modelages, maquillages, stylisme ongulaire et beauté des mains...) la garantie que les personnes formées soient déjà titulaires d'un diplôme de l'esthétique (pré-requis incontournable).
- Etre référencable dans le datadock.

De plus, pour être habilité l'organisme de formation devra garantir son entière responsabilité du dispositif de formation mis en place. Il pourra éventuellement sous-traiter une partie de la formation dans la limite du tiers du programme de formation.

Le centre de formation qui ne respectera pas le cahier des charges du CQP recevra un rappel de la part de la CPNE-FP pour une mise en conformité. En cas de récidive ou lorsque les explications recueillies sont insuffisantes, la CPNEFP se réserve le droit de lui retirer son habilitation.

Ainsi, tout organisme de formation habilité par la branche organisant des actions conduisant au CQP devra s'engager à se conformer au cahier des charges du CQP et s'engager à suivre les recommandations de la CPNEFP.

Enfin, l'organisme de formation devra avoir pour activité principale la formation en techniques esthétiques dans le respect du cadre légal et conventionnel. Pour cela il joindra au dossier, selon les cas, une copie de :

- l'enquête de rentrée destinée au rectorat sur les effectifs scolaires par section et par classe (pour les établissements d'enseignement secondaire),
- un extrait du bilan pédagogique et financier relatif aux formations, aux effectifs et aux heures de formation (pour les centres de formation).

Pour une première habilitation, l'organisme est habilité pour une durée de 2 ans.

Ensuite, l'habilitation est renouvelée pour une durée de 4 ans.

Les organismes habilités pour dispenser le CQP SPA PRATICIEN sont :

- Ecole Elysées Cannes – Cannes (06) -> <http://www.elysees-marbeuf-cannes.fr/>
- Ecole Silvy Terrade – Troyes (10) -> <https://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/troyes-pariset>
- Ecole Susini Esthétique – Aix en Provence (13) -> <http://www.susini-esthetique.fr/>
- Ecole Claude Saglio – Les pennes Mirabeau (13) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/mirabeau-claude-saglio>
- ETPEP – Marseille (13) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/marseille-etpep>
- IFEC CCPEC – Caen (14) -> <http://www.ifec-normandie.com/>
- ISM – La Rochelle (17) -> <http://www.institut-superieur-matile.com/>
- Ecole Silvy Terrade – Brive la Gaillarde (19) -> <https://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/brive-la-gaillarde-silvy-terrade>
- EISEC – Fontaine les Dijons (21) -> <http://www.eisec.fr/>
- Epsilon Brest – Brest (29) -> <http://www.ecoleepsilon.fr/>
- Ecole Esther Mario – Toulouse (31) -> <http://esthermario.eu/>
- Ecole Privée Marge Verlair – Toulouse (31) -> <https://www.margeverlair.com/>
- Ecole Françoise B – Bordeaux (33) -> <http://www.francoiseb.fr/ecole-esthetique/>
- Ecole Silvy Terrade – Montpellier (34) -> <https://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/montpellier-giorgifont>
- E.T.E.C. – Montpellier (34) -> <http://www.groupe-etec.com/>
- Ecole du Millénaire – Montpellier (34) -> <http://www.ecoledumillenaire.com/>
- CFA De la Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Joue les Tours (37) -> <http://www.cma37.fr/>
- ETP Academy – Grenoble (38) -> <http://www.ecoleacademy.com/>
- EFCE – Nantes (44) -> <http://www.efce.fr/>
- Hydra Tech – Nantes (44) -> <https://www.hydra-tech.fr/>
- EFCE - Angers (49) -> <http://www.efce.fr/les-ecoles/angers/>
- Ecole de Luca – Lille (59) -> <http://www.ecoledeluca.fr/>
- Informatif – Lille (59) -> <http://www.informatif.net/>
- Ecole européenne d'esthétique – Arras (62) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/arras-ecole-europeenne>
- Ecole d'esthétique de Biarritz – Biarritz (64) -> <http://www.ecole-esthetique-biarritz.fr/>
- Ecole Privée Karine Moncla – Pau (64) -> <http://ecole-joffre.com/>
- Ecole Sankali – Cabestany (66) -> <http://www.ecolesankali.com/>
- Ecole Silvy Terrade – Lyon (69) -> <http://www.silvy-terrade.com/>
- Ecole Peyrefitte esthétique – Aix les bains (73) -> <http://www.peyrefitte-esthetique.com/>
- Ecole Catherine Sertin – Paris (75) -> <http://www.catherine-sertin.com/>
- Ecole Silvy Terrade – Paris (75) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/paris-champs-elysees-silvy-terrade>
- Ecole Catherine Lorene – Rouen (76) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/rouen-catherine-lorene>
- Ecole d'Esthétique Agnès Pierrain – Poitiers (86) -> <http://www.ecolebriatpierrain.fr/ecolebriatpierrain.fr/Bienvenue.html>
- Paris Beauty Academy – Nanterre (92) -> <http://www.parisbeautyacademy.com/>
- Ecole Thalgo - Saint Maur Des Fausses (94) -> <http://www.ecoethalgo.com/>

Liste des organismes de formation habilités au 21/06/2017

Cette liste est mise à jour 2 fois par an : soit dans le cadre d'une nouvelle demande d'habilitation, soit dans le cadre d'un renouvellement ou retrait d'habilitation.

La version actualisée des organismes de formation habilités à préparer les CQP SPA est consultable sur les sites suivants :

<http://www.fiepec.fr/>

<http://cnaib.fr/>

<https://www.opcalia.com/>

3) Conditions particulières éventuelles d'accès à la certification

Le CQP SPA praticien(ne) est accessible :

Accès par la voie de la formation continue

- Aux titulaires d'une certification (diplôme ou titre) de niveau IV ou III en esthétique-cosmétique
- Aux titulaires d'une certification (diplôme ou titre) de niveau V minimum en esthétique cosmétique : **ces candidats devront suivre une formation préliminaire de 160 heures** en soins esthétiques spécifiques pour le corps (niveau BP ou BAC pro).

Accès par la voie de la VAE

- Le candidat doit avoir cumulé au moins 1 année d'expérience professionnelle en qualité de praticien(ne) en SPA.

Le CQP est ouvert à toute personne titulaire des pré-requis (jeunes, adultes, salariés, demandeurs d'emplois).

FICHE 7 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

1) Description de la procédure de VAE

La demande de recevabilité

- Dépôt de la demande : le candidat complète son livret de recevabilité (livret 1), rassemble les pièces justificatives et adresse son dossier à l'organisme de formation habilité.
- L'organisme de formation habilité vérifie l'ensemble des pièces constitutives du dossier puis l'adresse à la CPNE-FP de la branche de l'esthétique-cosmétique pour examen de la recevabilité du dossier ; un entretien peut avoir lieu avec le candidat pour un complément d'informations.
- La CPNE-FP de la branche de l'esthétique-cosmétique adresse sa décision de recevabilité ou de non recevabilité à l'organisme de formation habilité qui se chargera ensuite d'informer le candidat avec les préconisations formulées, le cas échéant.

Constitution du livret 2 (dossier déclaratif du candidat)

- Le candidat reçoit le livret 2 (dossier déclaratif du candidat) puis prépare la rédaction de son dossier (délai préconisé : 6 à 9 mois).
- Un accompagnement par un organisme habilité peut être proposé au candidat pour l'aider à réaliser son dossier déclaratif (il est rappelé que cet accompagnement est facultatif, il permet au candidat de bénéficier d'un appui à la constitution et présentation du dossier et à la préparation de la soutenance devant le jury de validation).
- L'OPCA peut prendre en charge cet accompagnement à hauteur de 24 heures.
- Le candidat adresse son dossier complété au moins 1 mois avant la tenue du jury de validation.

Examen du livret 2 (dossier déclaratif du candidat), entretien avec le jury de validation et épreuve de mise en situation professionnelle reconstituée

- Le livret 2 (dossier déclaratif du candidat) est examiné par le jury de validation en amont de l'entretien.
- Le jury prépare les questions à poser au candidat au regard de son livret 2 (dossier déclaratif du candidat)
- L'évaluation du jury s'appuie sur le livret 2 (dossier déclaratif du candidat), sur l'entretien avec le candidat et une épreuve de mise en situation professionnelle reconstituée :
- *Présentation du dossier par le candidat : 20-30 minutes*
- *Epreuve de mise en situation professionnelle reconstituée : 20 minutes*
- *Echange de questions-réponses entre le jury et le candidat : 30-40 minutes*

Délibération du jury paritaire national

- Le jury paritaire analyse les résultats du candidat et avis du jury de validation.
- Il délibère sur l'attribution ou non du CQP.

Délivrance du CQP

- Au terme de l'étape de délibération, la CPNE-FP peut décider :
 - *Une validation totale du CQP.*
 - *Une validation partielle du CQP : dans ce cas de figure, la CPNE-FP se prononce sur les blocs de compétences acquis et ceux devant faire l'objet d'une évaluation complémentaire. En cas de validation partielle, les parties de certification obtenues sont acquises définitivement.*
 - *Aucune validation.*
- *La décision la CPNE-FP motivée est notifiée au candidat par écrit ; sa décision est souveraine.*

2) Préciser les conditions de recevabilité de la demande des candidats

Les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole, d'au moins 1 année, au cours de laquelle ont été mises en œuvre des compétences en lien avec le CQP visé.

LES CONDITIONS DE RECEVABILITE

1. La demande d'inscription du candidat

Le candidat effectue sa demande d'inscription auprès de l'un des organismes de formation habilité par la CPNE-FP.

Il adresse ensuite son dossier renseigné, accompagné des preuves de son expérience à l'organisme de formation habilité qui se chargera, après contrôle du dossier, de le transmettre à la CPNE-FP.

2. Analyse de la recevabilité

La CPNE-FP analyse la recevabilité du candidat au regard du dossier et des pièces justificatives adressés par le candidat.

Au regard des éléments reçus, la CPNE-FP peut émettre les avis suivants :

- **Le dossier est recevable** : l'inscription dans la démarche VAE est confirmée et le livret 2 (dossier déclaratif du candidat) est remis au candidat.
- **Le dossier n'est pas recevable** : la décision de non recevabilité motivée est notifiée par courrier par la CPNE-FP au candidat.

NB : la Loi dispose (L335-5 du code de l'éducation) : « *La durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est d'un an[...]* »

3) Au regard des compétences décrites (fiche 5), donner quelques exemples de preuves sur lesquelles se base le jury.

Les éléments de preuves sur lesquels se base le jury sont les suivants :

- diplômes ou attestations de formation,
- certificats de travail ou numéro d'immatriculation,
- dossier retraçant l'activité professionnelle du candidat avec présentation de travaux réalisés au cours de son activité professionnelle couvrant tout ou partie de la certification,
- attestations ou recommandations du milieu professionnel,
- les réponses du candidat aux questions circonstanciées du jury lors de l'entretien.

Ces preuves pourront éventuellement être complétées par une mise en situation professionnelle

4) En cas de validation partielle

A. Indiquer les composantes de la certification

Le référentiel du CQP **SPA Praticien(ne)** est constitué de **6 blocs de compétences** :

- Bloc de compétences 1 - Accueillir, conseiller et vendre des prestations de soins et produits auprès de la clientèle du SPA
- Bloc de compétences 2 - Préparer, organiser le poste de travail ou l'espace de soins dans un SPA
- Bloc de compétences 3 - Réaliser des techniques de modelages énergétiques et toniques
- Bloc de compétences 4 - Réaliser des techniques de modelages relaxants
- Bloc de compétences 5 - Réaliser des techniques de modelages drainants
- Bloc de compétences 6 - Identifier et conseiller la clientèle sur l'usage des appareils de soins par l'eau ou en zone humide

Le ou la candidat(e) est évalué(e) sur ces 6 blocs de compétences à travers le dossier VAE, l'entretien avec un jury de validation et une épreuve de mise en situation professionnelle reconstituée.

Le candidat obtient le CQP si les 6 blocs obligatoires sont validés.

B. Préconisations que donnera le jury pour l'obtention de la certification dans sa totalité

En cas de validation partielle des capacités, le jury préconise au candidat un parcours de formation (contenu et volume horaire) ou un parcours professionnel à effectuer afin qu'il puisse acquérir les compétences manquantes et obtenir ainsi la certification visée.

Les parties de certification obtenues sont acquises définitivement.

NB : la Loi dispose (L335-5 du code de l'éducation) : « *Les parties de certification obtenues sont acquises définitivement [...]* »

📄 Documents à tenir à disposition de l'instructeur (trice) : cf. annexe jointe à la notice d'aide.

Liste des outils

Annexe n°4 : Livret 1 (livret de recevabilité)

Annexe n°5 : Grille d'appréciation de la recevabilité

Annexe n°6 : Livret 2 (dossier déclaratif du candidat)

Annexe n°7 : Guide destiné au jury de validation

Annexe n°8 : Fiche de synthèse des résultats du candidat

Annexe n°9 : Procès-verbal de délibération du jury paritaire

FICHE 8 COMPOSITION DU JURY DÉLIVRANT LE CQP

Remarque : informer la CNCP pour toute modification intervenant dans la composition des jurys indiqués

1) Règles de constitution du jury (à préciser selon la voie d'accès)

Accès par la formation et par la VAE

Qualité du président du jury et mode de désignation

Le président du jury est un membre du jury paritaire, désigné parmi ses membres. Il est issu du collège employeur ou du collège salarié.

Nombre de personnes composant le jury : 4 à 10 membres

Le jury est composé de 4 à 10 personnes à égalité employeurs et salariés.

Pourcentage du nombre de personnes extérieures au dispositif conduisant au CQP : 100%

NB : S'agissant du Jury VAE, la Réglementation (R335-8) prévoit que ce jury soit « composé à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, **pour moitié employeurs, pour moitié salariés**, et de façon à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes. »

2) Document remis aux lauréats

Annexe n°10 : CQP SPA Praticien(ne)

3) Conditions de rattrapage et voies de recours

En cas d'échec à la certification le candidat pourra représenter à la session suivante le(s) bloc(s) de compétences auquel(s) il a échoué. Il conserve le bénéfice des blocs acquis définitivement.

En cas de litige, le candidat peut exercer un recours auprès l'organisme de formation habilité ayant dispensé la formation préparant au CQP.

Pour être valable, ce recours doit être formulé par lettre recommandée avec avis de réception, et dûment motivé, dans le délai de 2 mois suivant la date de la CPNEFP ayant statué sur l'attribution ou non du CQP.

L'organisme de formation examine le recours puis l'adresse au secrétariat de la CPNEFP.

La CPNEFP procède au réexamen du dossier du candidat.

La CPNEFP reste souveraine dans sa décision et n'est susceptible d'aucun recours.

 **Joindre une copie du document remis aux lauréats(tes).**

 Documents à tenir à disposition de l'instructeur (trice) : cf. annexe jointe à la notice d'aide.

FICHE 9 SYSTÈME DE VEILLE ET LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

1) Existe-t-il un dispositif de veille permettant de suivre les évolutions des métiers et des qualifications de la branche professionnelle ?

A. Description du système de veille (observatoire, contrats d'études prospectives...)

La CPNEF-FP fait appel à un cabinet externe pour réaliser une étude prospective sur l'évolution des métiers et qualifications du secteur.

B. Indication d'instance de concertation pour la construction ou le développement des CQP

La CPNE de la branche de l'esthétique est l'instance dédiée pour construire, rénover et développer des CQP. Elle se réunit en moyenne 4 fois par an et chaque fois qu'elle sera saisie par l'une des organisations représentatives.

Elle :

- ✓ Examine toute demande de création et/ou de renouvellement de CQP selon des critères définis (domaine de qualification et besoins existants / profil professionnel et perspectives d'emploi / axes prioritaires de formation)
- ✓ Analyse les demandes d'habilitation de nouveaux organismes de formation
- ✓ Examine toutes questions organisationnelles liées au CQP afin qu'il se déroule dans des conditions satisfaisantes, telles que la mise en place des sessions de jury, la mise en œuvre du CQP par la VAE, la délivrance du CQP.

C. Existe-t-il un dispositif de suivi des titulaires de CQP ?

Le suivi est assuré par le secrétariat de la CPNE-FP avec l'appui des organismes de formation habilités en enregistrant les données suivantes relatives à chaque candidat :

Lors de l'inscription du candidat au CQP par la VAE et la formation

- Age
- Sexe
- Diplôme ou niveau d'étude
- Expérience professionnelle (nombre d'années)
- Métier occupé
- Entreprise ou statut

A l'issue du jury

- Résultat (obtention, obtention partielle, non obtention)

1 an après l'obtention du CQP

Envoi d'un questionnaire au candidat permettant de faire le point sur son parcours professionnel depuis l'obtention du CQP :

- Emploi occupé
- Type de contrat ou statut
- Nom de l'entreprise
- ...

2) Dans le cas où ce CQP a déjà été mis en œuvre...

A. Préciser les évolutions du CQP depuis sa création jusqu'à sa forme actuelle

En 2016-2017, la CPNE de la branche de l'esthétique a mené des travaux visant à réviser ce CQP afin de prendre en considération les évolutions du métier, en faciliter l'accès et répondre au mieux aux besoins de qualification des salariés.

Elle a également révisé l'architecture du référentiel d'activités et de compétences du CQP pour y intégrer une logique de blocs de compétences.

B. Quelle est la répartition des titulaires selon les voies d'accès ?

Effectifs	Formation continue dont contrat de professionnalisation	Candidature individuelle	VAE	Nombre total de titres
Cumulés depuis avril 2011	1 049	/	2	1 051
Lors de la dernière année d'attribution Année : octobre 2016	200	/	0	200
Moyenne annuelle	210	/	/	210

C. Analyse globale

Le nombre de CQP délivrés depuis l'année 2011 est en progression constante :

- 50 personnes certifiées en 2011
- 74 en 2012
- 121 en 2013
- 193 en 2014
- 291 en 2015
- 320 en 2016

Suite à l'obtention du CQP, 90% des lauréats sont salariés (en CDD ou CDI) en SPA.

Sur l'ensemble des certifiés, 10% poursuivent leur formation vers le CQP SPA Manager tout en étant salarié.

3) Comment les conseils préconisés par la CNCP lors du dernier enregistrement ont-ils été pris en compte ?

Néant.

4) Identification des certifications comparables existant

Praticien(ne) SPA – Niveau IV

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles modifiant l'arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Praticien(ne) SPA" avec effet au 14 septembre 2009, jusqu'au 18 décembre 2021.

<http://www.ncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=27334>

SPA Praticien(ne) – Niveau IV

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé " Spa praticien(ne)" avec effet au 21 avril 2012 jusqu'au 22 août 2017.

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=6911>

5) Équivalence instituée totale ou partielle avec d'autres certifications

Néant

FICHE 10 RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Dans le cadre d'une demande de renouvellement, merci d'actualiser l'onglet relatif à la fiche Répertoire temporaire sur le site de la CNCP.

Personne(s) Morale(s) responsable(s) de la certification (cadre 1)	Représentant(s) légal(aux) signataire(s) de la certification (cadre 2)
CPNE-FP de la branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie FIEPPEC	Président et Vice-président de la CPNE-FP

Intitulé de la certification (cadre 3)
CQP SPA Praticien(ne)

Domaine d'activité (cadre 6)
Code(s) NSF (3 au maximum) : 336t soins esthétiques du corps 336w commercialisation

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 7)

Présentation du (des) métier(s)

Le/la SPA praticien(ne) réalise différentes techniques de modelages et de soins destinées au bien-être et à la détente du (ou de la) client(e). Ces massages de bien-être n'ont aucune visée thérapeutique.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le/la SPA praticien(ne) réalise les activités suivantes :

- L'accueil et le suivi de la clientèle (tous les publics) ; en raison de la présence de spa en zone touristique, le spa praticien peut s'exprimer aisément en anglais.
- Le conseil et la vente de produits et de prestations spécifiques au spa.
- La préparation du poste de travail en respectant les facteurs d'ambiance, les codes culturels du soin, les règles d'hygiène et de sécurité, l'environnement.
- La prise en charge de la clientèle du spa, en préparant le ou la client(e) au soin et en lui expliquant les techniques utilisées.
- La réalisation de techniques esthétiques de bien-être, de confort, de modelages du monde et de soins par l'eau (entre autres : bain, sauna, hammam) ; les techniques peuvent être soit manuelles éventuellement pour assurer la pénétration d'un produit cosmétique soit facilitées par un appareil à visée esthétique ou des accessoires.

Compétences attestées

Le (la) titulaire est capable de :

- Prendre son poste de travail avec une présentation soignée conforme aux règles du SPA.
- Accueillir la clientèle locale ou internationale dans un SPA ou un institut SPA.
- Conseiller et vendre des prestations et produits spécifiques au SPA.
- Réaliser les encaissements ou la facturation selon les règles de fonctionnement du SPA ou de l'institut.
- Participer au maintien de l'organisation des espaces de soins.
- Préparer les espaces de soins en respectant les facteurs d'ambiance et les codes culturels du soin.

- Gérer l'approvisionnement du poste de travail.
- Préparer le ou la client(e) au soin.
- Exécuter des techniques de modelages énergétiques et toniques.
- Exécuter des techniques de modelages relaxants.
- Exécuter des techniques de modelages drainants.
- Expliquer l'utilisation des espaces de soins en zone humide (Sauna, Hammam) et des appareils en zone de bains et douches dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Réaliser l'entretien des espaces de soins (sauna, hammam) et des appareils de bains et de douches en respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le (la) détenteur (trice) de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 8)

Secteurs d'activités

Le/la SPA praticien(ne) peut intervenir au sein des structures suivantes :

- Etablissements de soins dans le secteur de l'esthétique : SPA en institut de beauté et SPA urbains
- Industrie hôtelière et touristique : hôtels avec SPA ou résidences de tourisme
- Centres de remise en forme

Mot(s) clef(s) secteurs d'activités

ESTHETIQUE – SPA URBAIN – SPA HOTELIER – INSTITUT DE BEAUTE

Types d'emplois accessibles

SPA Praticien(e)

Mot(s) clef(s) types d'emplois accessibles

SPA PRATICIEN(E)

Codes ROME les plus proches (5 au maximum) :

D1208 - Soins esthétiques et corporels

D1203 - Hydrothérapie

Réglementation(s) d'activités

Néant

Modalités d'accès à cette certification (cadre 9)

Descriptif des composantes de la certification :

Modalités d'évaluation des compétences / accès par la formation :

La certification se compose de 6 blocs de compétences

BC1 : Accueillir, conseiller et vendre des prestations de soins et produits auprès de la clientèle du SPA -> Epreuve de mise en situation professionnelle reconstituée

BC2 : Préparer, organiser le poste de travail ou l'espace de soins dans un SPA -> Cas pratique (production d'écrits)

BC3 : Réaliser des techniques de modelages énergétiques et toniques -> Epreuve de mise en situation professionnelle reconstituée, le candidat doit se présenter avec un modèle.

BC4 : Réaliser des techniques de modelages relaxants -> Epreuve de mise en situation professionnelle reconstituée, le candidat doit se présenter avec un modèle.

BC5 : Réaliser des techniques de modelages drainants -> Epreuve de mise en situation professionnelle reconstituée, le candidat doit se présenter avec un modèle.

BC6 : Identifier et conseiller la clientèle sur l'usage des appareils de soins par l'eau ou en zone humide -> Cas pratique (production d'écrits)

Modalités d'évaluation des compétences / accès par la VAE :

Dossier de VAE à remplir par le candidat, accompagné de preuves de l'activité et entretien avec le jury de validation et épreuve de mise en situation professionnelle reconstituée.

Si identification de blocs de compétences, préciser l'articulation entre les blocs définis ci-dessous et l'obtention dans sa totalité du certificat

Blocs de Compétences

Indiquer les blocs de compétences constituant la certification en complétant les tableaux suivants. Vous pouvez ajouter autant de blocs que nécessaire.

Intitulé	Descriptif et modalités d'évaluation
Bloc 1 : Accueillir, conseiller et vendre des prestations de soins et produits auprès de la clientèle du SPA	<p>Descriptif des compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C1 - Prendre son poste de travail avec une présentation soignée conforme aux règles du SPA ▪ C2 - Accueillir la clientèle locale ou internationale dans un SPA ou un institut SPA ▪ C3 - Conseiller et vendre des prestations et produits spécifiques au SPA ▪ C4 - Réaliser les encaissements ou la facturation selon les règles de fonctionnement du SPA ou de l'institut <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation reconstituée dont la finalité est de vendre des prestations et des produits spécifiques au SPA. L'épreuve sera organisée en français et en langue étrangère (anglais)</p> <p>Remise d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>

Intitulé	Descriptif et modalités d'évaluation
<p>Bloc 2 : Préparer, organiser le poste de travail ou l'espace de soins dans un SPA</p>	<p>Descriptif des compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C5 - Participer au maintien de l'organisation des espaces de soins ▪ C6 - Préparer les espaces de soins en respectant les facteurs d'ambiance et les codes culturels du soin ▪ C7- Gérer l'approvisionnement du poste de travail <p>Modalités d'évaluation : Cas pratique (épreuve écrite). A partir d'un sujet remis au candidat, celui-ci devra analyser et traiter les différentes situations professionnelles proposées.</p> <p>Remise d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>
<p>Bloc 3 : Réaliser des techniques de modelages énergétiques et toniques</p>	<p>Descriptif des compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C8 - Préparer le ou la client(e) au soin ▪ C9 - Exécuter des techniques de modelages énergétiques et toniques <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation reconstituée dont la finalité est de réaliser des techniques de modelages énergétiques et toniques.</p> <p>Remise d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>
<p>Bloc 4 : Réaliser des techniques de modelages relaxants</p>	<p>Descriptif des compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C8 - Préparer le ou la client(e) au soin ▪ C10 - Exécuter des techniques de modelages relaxants <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation reconstituée dont la finalité est de réaliser des techniques de modelages relaxants.</p> <p>Remise d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>
<p>Bloc 5 : Réaliser des techniques de modelages drainants</p>	<p>Descriptif des compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C8 - Préparer le ou la client(e) au soin ▪ C11 - Exécuter des techniques de modelages drainants <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation reconstituée dont la finalité est de réaliser des techniques de modelages drainants.</p> <p>Remise d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>

<p>Bloc 6 : Identifier et conseiller la clientèle sur l'usage des appareils de soins par l'eau ou en zone humide</p>	<p>Descriptif des compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ C12 - Expliquer l'utilisation des espaces de soins en zone humide (Sauna, Hammam) et des appareils en zone de bains et douches dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ▪ C13 - Réaliser l'entretien des espaces de soins (sauna, hammam) et des appareils de bains et de douches en respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité. <p>Modalités d'évaluation : Cas pratique (épreuve écrite) Le candidat devra compléter une fiche technique et expliquer l'utilisation d'un appareil (contre-indications, règles de sécurité...)</p> <p>Remise d'un certificat de compétences si obtention du bloc</p>
---	---

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition du (des) jury(s)
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	Néant
En contrat d'apprentissage		X	Néant
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de 4 à 10 personnes à égalité employeurs et salariés, quelle que soit la voie d'accès (formation ou VAE)
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé de 4 à 10 personnes à égalité employeurs et salariés, quelle que soit la voie d'accès (formation ou VAE)
En candidature libre (Hors parcours)		X	Néant
Par expérience <i>Date de mise en place : 2011</i>	X		Le jury est composé de 4 à 10 personnes à égalité employeurs et salariés, quelle que soit la voie d'accès (formation ou VAE)
Enregistré au Cadre Néo Calédonien		X	Néant
Accessible en Polynésie Française		X	Néant

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (date du 1^{er} arrêté d'enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle SPA praticien avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 14 avril 2017.

Références au Journal Officiel (date de la parution au J.O.)

Références autres :

Accord professionnel du 22 avril 2009 relatif aux certificats de qualification professionnelle de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie.

Annexe n° II de la convention collective nationale de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie du 24 juin 2011 (Brochure n°3123), relative à la mise en place du CQP « SPA Praticien ».

Site(s) (cadre11)

Localisation géographique du (des) centre(s) préparant à la certification

Nom de la personne morale Gestionnaire	Nom commercial de(s) l'établissement (s)	Adresse	Département - Région
ECOLE ELYSEES CANNES	ECOLE ELYSEES CANNES	22 Bd de la République - 06400 CANNES	06 - PACA
ECOLE SILVYA TERRADE TROYES	ECOLE SILVYA TERRADE TROYES	1 Rue Victorien Sardou 10000 TROYES	10 – Grand Est
ECOLE SUSINI ESTHETIQUE	ECOLE SUSINI ESTHETIQUE	384 Avenue du Club Hippique - 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2	13 - PACA
ECOLE CLAUDE SAGLIO	ECOLE CLAUDE SAGLIO	13 Rue Emile Zola - ZA L'Agavon - 13170 LES PENNES MIRABEAU	13 - PACA
ETPEP	ETPEP	171 Rue de Rome - 13006 MARSEILLE	13 - PACA
IFEC CCPEC	IFEC CCPEC	1-3 Rue de l'Arquette 14000 CAEN	14 - Normandie
ISM – ECOLE MATILE	ISM – ECOLE MATILE	Rue Nicolas de Largillière – 17000 LA ROCHELLE	17 – Nouvelle Aquitaine
ECOLE SILVYA TERRADE	ECOLE SILVYA TERRADE	22 Rue André Devaud – 19100 BRIVE	19 – Nouvelle Aquitaine
EISEC	EISEC	2 Rue du Dauphiné 21121 FONTAINE LES DIJONS	21 - Bourgogne-Franche-Comté
EPSILON BREST	EPSILON BREST	1 Bis rue Bossuet - 29200 BREST	29 - Bretagne
ECOLE ESTHER MARIO	ECOLE ESTHER MARIO	6 Rue Marcel Langer – 31400 TOULOUSE	31 - Occitanie
ECOLE PRIVEE MARGE VERLAIR	ECOLE PRIVEE MARGE VERLAIR	5 Impasse Saint Aubin - 31000 TOULOUSE	31 - Occitanie
ECOLE FRANCOISE B	ECOLE FRANCOISE B	1 Allée de Chartres – 33000 BORDEAUX	33 – Nouvelle Aquitaine
ECOLE SILVYA TERRADE MONTPELLIER	ECOLE SILVYA TERRADE MONTPELLIER	16-18 Rue Durand – 34000 MONTPELLIER	34 - Occitanie
E.T.E.C.	E.T.E.C.	24-26 Avenue du Pont Juvenal - 34000 MONTPELLIER	34 - Occitanie
ECOLE DU MILLENAIRE	ECOLE DU MILLENAIRE	1350 Avenue Albert Einstein – Bâtiment 10 - 34000 MONTPELLIER	34 - Occitanie
CFA De la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	CFA De la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	1 Rue Philippe Lebon – 37300 JOUE LES TOURS Tél. 02 47 78 47 00	37 – Centre Val de Loire
ETP ACADEMY	ETP ACADEMY	22 Cours Jean Jaurès - 38000 GRENOBLE	38 - Auvergne Rhône Alpes

EFCE NANTES	EFCE NANTES	1 Place de la Galarne - 44200 NANTES	44- Pays de Loire
HYDRA TECH	HYDRA TECH	11 Rue Cuvier - 44100 NANTES	44- Pays de Loire
EFCE ANGERS	EFCE ANGERS	49 Place du Chapeau de Gendarme - 49000 ANGERS	49- Pays de Loire
INFORMATIF	INFORMATIF	2 Rue d'Isly - 59800 LILLE	59 – Hauts de France
ECOLE DE LUCA	ECOLE DE LUCA	3-5 Rue de la Quenette - 59000 LILLE	59 – Hauts de France
ECOLE EUROPEENNE D'ESTHETIQUE	ECOLE EUROPEENNE D'ESTHETIQUE	114 Rue Saint Aubert – 62000 ARRAS	62 – Hauts de France
ECOLE D'ESTHETIQUE DE BIARRITZ	ECOLE D'ESTHETIQUE DE BIARRITZ	30 Avenue de la Milady 64200 BIARRITZ	64 – Nouvelle Aquitaine
ECOLE PRIVEE KARINE MONCLA	ECOLE PRIVEE KARINE MONCLA	5 BIS Rue Maréchal Joffre 64000 - PAU	64 – Nouvelle Aquitaine
ECOLE SANKALI	ECOLE SANKALI	15 Rue Maurice de Broglie – 66330 CABESTANY	66 – Occitanie
ECOLE SILVYA TERRADE	ECOLE SILVYA TERRADE	73 Rue Louis Blanc – 69006 LYON	69 - Auvergne Rhône Alpes
ECOLE PEYREFITTE ESTHETIQUE	ECOLE PEYREFITTE ESTHETIQUE	Place Mollard 73100 AIX LES BAINS	73 - Auvergne-Rhône-Alpes
ECOLE CATHERINE SERTIN	ECOLE CATHERINE SERTIN	9 Rue Volney – 75002 PARIS	75 – Ile de France
ECOLE SILVYA TERRADE PARIS CHAMPS ELYSEES	ECOLE SILVYA TERRADE PARIS CHAMPS ELYSEES	6 Rue Paul Baudry 75008 PARIS	75 – Ile de France
ECOLE CATHERINE LORENE	ECOLE CATHERINE LORENE	52 Rue Jean Lecanuet - 76000 ROUEN	76 - Normandie
ECOLE D'ESTHETIQUE AGNES PIERRAIN	ECOLE D'ESTHETIQUE AGNES PIERRAIN	4 Rue Boncenne - 86000 POITIERS	86 – Nouvelle Aquitaine
PARIS BEAUTY ACADEMY	PARIS BEAUTY ACADEMY	22 Rue des Venêts - 92000 NANTERRE	92 – Ile de France
ECOLE THALGO	ECOLE THALGO	16 Rue d'Alsace-Lorraine - 94100 SAINT MAUR DES FOSSES	94 – Ile de France

Liens avec d'autres certifications (cadre 12)	Accords européens ou internationaux (cadre 13)
Néant	Néant

Pour plus d'information (cadre 14)

Statistiques : 200 CQP « SPA Praticien(ne) » ont été délivrés en 2016.
Ce CQP est délivré en moyenne à 210 candidats par an.

Sources d'informations :

<http://www.fieppeec.fr/>

<http://cnaib.fr/>

Adresse du (des) lieu(x) de certification :

CPNE-FP secrétariat FIEPPEC – 1 Rue Victorien Sardou – 10000 TROYES

cpne-fp-esthetique@orange.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

- Ecole Elysées Cannes – Cannes (06)
- Ecole Silvy Terrade – Troyes (10)
- Ecole Susini Esthétique – Aix en Provence (13)
- Ecole Claude Saglio – Les Pennes Mirabeau (13)
- ETPEP – Marseille (13)
- IFEC CCPEC – Caen (14)
- ISM – La Rochelle (17)
- Ecole Silvy Terrade – Brive la Gaillarde (19)
- EISEC – Fontaine les Dijons (21)
- Epsilon Brest – Brest (29)
- Ecole Esther Mario – Toulouse (31)
- Ecole Privée Marge Verlair – Toulouse (31)
- Ecole Françoise B – Bordeaux (33)
- Ecole Silvy Terrade – Montpellier (34)
- E.T.E.C. – Montpellier (34)
- Ecole du Millénaire – Montpellier (34)
- CFA De la Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Joue les Tours (37)
- ETP Academy – Grenoble (38)
- EFCE – Nantes (44)
- Hydra Tech – Nantes (44)
- EFCE - Angers (49)
- Ecole de Luca – Lille (59)
- Informatif – Lille (59)
- Ecole européenne d'esthétique – Arras (62)
- Ecole d'esthétique de Biarritz – Biarritz (64)
- Ecole Privée Karine Moncla – Pau (64)
- Ecole Sankali – Cabestany (66)
- Ecole Silvy Terrade – Lyon (69)
- Ecole Peyrefitte esthétique – Aix les Bains (73)
- Ecole Catherine Sertin – Paris (75)
- Ecole Silvy Terrade – Paris (75)
- Ecole Catherine Lorene – Rouen (76)
- Ecole d'Esthétique Agnès Pierrain – Poitiers (86)
- Paris Beauty Academy – Nanterre (92)
- Ecole Thalgo - Saint Maur Des Fausses (94)

Historique :

Néant

Ancienne certification

N° fiche RNCP	Intitulé certification
14637	CQP SPA Praticien(ne)

Liste des liens sources (cadre 15)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

<http://www.fieppecc.fr/>

Site Internet des organismes partenaires

- <http://www.elysees-marbeuf-cannes.fr/>
- <https://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/troyes-pariset>
- <http://www.susini-esthetique.fr/>
- <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/mirabeau-claude-saglio>
- <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/marseille-etpep>
- <http://www.ifec-normandie.com/>
- <http://www.institut-superieur-matile.com/>
- <https://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/brive-la-gaillarde-silvya-terrade>
- <http://www.eisec.fr/>
- <http://www.ecoleepsilon.fr/>
- <http://esthermario.eu/>
- <https://www.margeverlair.com/>
- <http://www.francoiseb.fr/ecole-esthetique/>
- <https://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/montpellier-giorgifont>
- <http://www.groupe-etec.com/>
- <http://www.ecoledumillenaire.com/>
- <http://www.cma37.fr/>
- <http://www.ecoleacademy.com/>
- <http://www.efce.fr/>
- <https://www.hydra-tech.fr/>
- <http://www.efce.fr/les-ecoles/angers/>
- <http://www.ecoledeluca.fr/>
- <http://www.informatif.net/>
- <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/arras-ecole-europeenne>
- <http://www.ecole-esthetique-biarritz.fr/>
- <http://ecole-joffre.com/>
- <http://www.ecolesankali.com/>
- <http://www.silvya-terrade.com/>
- <http://www.peyrefitte-esthetique.com/>
- <http://www.catherine-sertin.com/>
- <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/paris-champs-elysees-silvya-terrade>
- <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/rouen-catherine-lorene>
- <http://www.ecolebriatpierrain.fr/ecolebriatpierrain.fr/Bienvenue.html>
- <http://www.parisbeautyacademy.com/>
- <http://www.ecolethalgo.com/>

Liste des organismes de formation habilités au 21/06/2017

Cette liste est mise à jour 2 fois par an : soit dans le cadre d'une nouvelle demande d'habilitation, soit dans le cadre d'un renouvellement ou retrait d'habilitation.

La version actualisée des organismes de formation habilités à préparer les CQP SPA est consultable sur les sites suivants :

<http://www.fieppecc.fr/>

<http://cnaib.fr/>

<https://www.opcalia.com/>

- Ecole Elysées Cannes – Cannes (06) -> <http://www.elysees-marbeuf-cannes.fr/>
- Ecole Silvy Terrade – Troyes (10) -> <https://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/troyes-pariset>
- Ecole Susini Esthétique – Aix en Provence (13) -> <http://www.susini-esthetique.fr/>
- Ecole Claude Saglio – Les pennes Mirabeau (13) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/mirabeau-claude-saglio>
- ETPEP – Marseille (13) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/marseille-etpep>
- IFEC CCPEC – Caen (14) -> <http://www.ifec-normandie.com/>
- ISM – La Rochelle (17) -> <http://www.institut-superieur-matile.com/>
- Ecole Silvy Terrade – Brive la Gaillarde (19) -> <https://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/brive-la-gaillarde-silvy-terrade>
- EISEC – Fontaine les Dijons (21) -> <http://www.eisec.fr/>
- Epsilon Brest – Brest (29) -> <http://www.ecoleepsilon.fr/>
- Ecole Esther Mario – Toulouse (31) -> <http://esthermario.eu/>
- Ecole Privée Marge Verlair – Toulouse (31) -> <https://www.margeverlair.com/>
- Ecole Françoise B – Bordeaux (33) -> <http://www.francoiseb.fr/ecole-esthetique/>
- Ecole Silvy Terrade – Montpellier (34) -> <https://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/montpellier-giorgifont>
- E.T.E.C. – Montpellier (34) -> <http://www.groupe-etec.com/>
- Ecole du Millénaire – Montpellier (34) -> <http://www.ecoledumillenaire.com/>
- CFA De la Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Joue les Tours (37) -> <http://www.cma37.fr/>
- ETP Academy – Grenoble (38) -> <http://www.ecoleacademy.com/>
- EFCE – Nantes (44) -> <http://www.efce.fr/>
- Hydra Tech – Nantes (44) -> <https://www.hydra-tech.fr/>
- EFCE - Angers (49) -> <http://www.efce.fr/les-ecoles/angers/>
- Ecole de Luca – Lille (59) -> <http://www.ecoledeluca.fr/>
- Informatif – Lille (59) -> <http://www.informatif.net/>
- Ecole européenne d'esthétique – Arras (62) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/arras-ecole-europeenne>
- Ecole d'esthétique de Biarritz – Biarritz (64) -> <http://www.ecole-esthetique-biarritz.fr/>
- Ecole Privée Karine Moncla – Pau (64) -> <http://ecole-joffre.com/>
- Ecole Sankali – Cabestany (66) -> <http://www.ecolesankali.com/>
- Ecole Silvy Terrade – Lyon (69) -> <http://www.silvy-terrade.com/>
- Ecole Peyrefitte esthétique – Aix les bains (73) -> <http://www.peyrefitte-esthetique.com/>
- Ecole Catherine Sertin – Paris (75) -> <http://www.catherine-sertin.com/>
- Ecole Silvy Terrade – Paris (75) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/paris-champs-elysees-silvy-terrade>
- Ecole Catherine Lorene – Rouen (76) -> <http://www.groupe-terrade.com/fr/les-ecoles/rouen-catherine-lorene>
- Ecole d'Esthétique Agnès Pierrain – Poitiers (86) -> <http://www.ecolebriatpierrain.fr/ecolebriatpierrain.fr/Bienvenue.html>
- Paris Beauty Academy – Nanterre (92) -> <http://www.parisbeautyacademy.com/>
- Ecole Thalgo - Saint Maur Des Fausses (94) -> <http://www.ecolethalgo.com/>